

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0263 Séance du Conseil : 14 SEPTEMBRE 2026
SMBVR RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 septembre 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Étaient absents/excusés :

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Nombre de procurations :

Secrétaire de Séance :

Claude BARCIA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260914-DL2026-0263-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Le SMBVR a adressé à la CC ACVI son rapport d'activité pour l'année 2025. En synthèse ce rapport d'activité qui est le dernier de la présidence de François Rallo présente un bilan de mandat plus qu'un rapport d'activité annuel classique.

Le territoire d'action du SMBVR créé en 2014 impacte les communes d'Elne, de Bages et d'Ortaffa. Il rassemble 4 communautés de communes et 35 communes au total.

Le syndicat porte 10 compétences dont 4 liés à la compétence GEMAPI. (ITEM 1.2.5.8 de l'article L211-7 du code de l'environnement).

La CC ACVI est représentée par 3 délégués syndicaux (1 par commune).

Le budget du SMBVR est issu des contributions réparties entre chaque EPCI selon une quote part calculée sur les critères de population pondérée 90%, de potentiel fiscal 5%, de surface de bassin versant 5%. Ainsi la part de la CC ACVI au titre du fonctionnement du SMBVR s'élève à 4.4782%.

En matière d'investissement les dépenses sont supportées par les EPCI sur lesquels sont réalisés les travaux.

Par exemple : Pour le Réart, 80% du coût de réaménagement des digues est financé par PMM et le CCSR dans une solidarité amont-aval et 20 % sont réparties par l'ensemble des EPCI sur le bassin versant.

Nous retrouvons logiquement donc dans le rapport d'activités une proportion assez réduite d'action menées sur le territoire de la CC ACVI, en voici les principaux retours pour cette année 2025.

- Le SMBVR est porteur du Programme d'études préalables (PEP) au Programme d'action pour la Prévention des inondations (PAPI) pour un montant global de 2.42 M d'€.

Dans le cadre de ce PEP, la mise à jour des PCS et DICRIM de 11 communes dont la commune de Bages a été lancée (réunion de lancement le 12 décembre 2025) avec le prestataire Mayane pour 114 606-€ ainsi qu'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité (OSGAPI) 33 480-€.

Sur l'année 2025, les actions portent sur l'animation du programme d'études préalable au PAPI, et l'évaluation de la connaissance du risque d'inondation des habitants du bassin versant.

- Les digues du Réart nécessitent un réaménagement important du seuil de Théza à la RD 914 (hors secteur CC ACVI) pour près de 9.4 M d'€. La rupture de ces ouvrages pour des crues de retour 10 ans menace d'inonder les villages de Théza, Saleilles et Alenya.

L'année 2025 a vu les autorisations règlementaires obtenues (arrêté préfectoral DUP le 22 septembre 2025 et autorisation des travaux 06 octobre 2025), les travaux d'abattage d'arbre et de débroussaillage pour rendre le site disponible au départ des travaux (Serpe fin année 2025).

Le nouveau calendrier prévoit un début de chantier en 2026 après obtention de l'arrêté préfectoral.

- Un projet de zone de décantation en amont de l'Agouille de la Mar (sur 2 affluents) est en cours en raison de l'accumulation de sédiment à l'exutoire de ces 2 cours d'eaux. Pour l'année 2025 un scénario a été retenu avec la création du nouveau lit plus large, la reprise d'un profil en long. Des relevés topographiques ont été réalisés en décembre 2025
- Les actions d'entretien portées par le plan pluri-annuel de restauration et d'entretien de la Végétation (PPREV) ont permis l'entretien de 28km de linéaire.

- Le SMBVR porte également le Projet Eau'Rizon 2070 comme le SMIGATA sur son territoire d'action. L'année 2025 a consisté dans la phase 2 de ce projet à l'analyse de l'impact du changement climatique et la réalisation du diagnostic de vulnérabilité. Les résultats sous forme de projections proposent des visions contrastées de futurs possibles. Les participants de ces de ces ateliers ont priorisé des actions concrètes à mettre en œuvre.
- En terme de sensibilisation, à l'image du SMIGATA, le SMBVR a poursuivi ses actions auprès des écoliers de 10 classes mais également d'un collège (soit près de 250 élèves au total), D'autres actions comme la participation aux journées de la résilience. L'enveloppe de ces missions pour la période 2024-2026 est de 100 000-€

D'autres actions viennent enrichir ce bilan d'activité qui est disponible à la lecture en annexe à cette note.

Au vu de ce qui précède, le conseil communautaire sera appelé à prendre acte dudit rapport.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activités du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart pour l'exercice 2025 tel qu'annexé,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. Jean-Claude TORRENS, Président du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Le Secrétaire de séance

Claude BARCIA



Grégory MARTY



**Délibération certifiée conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission :
en Sous-Préfecture le :
et de sa publication le :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.